

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 2 novembre 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-11-573

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-574

Présentation et dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

Le maire de la Ville de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin, présente et dépose au conseil le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 préparé par le conseil en collaboration avec les directeurs de service.

2020-11-575

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT que le projet de programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 a été rendu disponible aux membres du conseil dès la publication de l'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-576

Autorisation de financement - projets d'investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 octobre 2020 soumis par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise le financement des projets d'investissements pour l'année 2021, tel que contenu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023, et ce, de la façon suivante :

- par l'excédent accumulé affecté pour un montant de 1 000 000 \$;
- par les activités financières, à même le budget de fonctionnement, pour un montant de 1 000 000 \$;
- par le fonds de roulement pour un montant de 1 988 000 \$;
- par la taxe de réfection du réseau routier local pour un montant de 1 630 000 \$,

QUE le solde de 11 567 000 \$ soit financé par d'autres sources de financement, telles que par règlements d'emprunts, subventions ou par d'autres soldes inutilisés d'années antérieures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Les membres du conseil prennent connaissance des questions et commentaires portant uniquement sur le Programme triennal d'immobilisations reçus via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

Période de commentaires

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à faire part de leurs commentaires sur le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Péloquin, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire